

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS  
SEANCE DU MERCREDI 22 JUILLET 2020**

**XXXXX**

Le vingt deux juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, les représentants de l'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le seize juillet deux mille vingt, se sont réunis à la salle des fêtes, esplanade de la Grange, Avenue Anatole Manceau.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

Isabelle LEROY, Alain PICARD, Jacqueline DELAUNAY, Guy SOURISSEAU, Sylvie ROCHAIS, Cédric VAN VOOREN, Jean-Paul BREGEON, Jean-Paul OLIVARES, Sylvain APAIRE, Pierre-Marie CAILLEAU, Patrick PELLOQUET, Médéric THOMAS, Xavier TESTARD, Pascal BERTRAND : Vice-Présidents.

Sylvie BARBAULT, Guy BARRÉ, Florent BARRÉ, Philippe BERNARD, Patrice BRAULT, Sébastien CRÉTIN, Florence DABIN, Louis-Marie GUETTÉ, Josette GUITTON, Ammar HADJI, Dominique HERVÉ, Florence JAUNEALT, Annick JEANNETEAU, Dominique LANDREAU, Serge LEFEVRE, Frédéric PAVAGEAU, Gérard PETIT, Christophe PIET, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Olivier RIO, Dominique SECHET, Laurence TEXEREAU, Olivier VITRÉ : Conseillers délégués.

Philippe ALGOET, Olivier BAGUENARD, Jean-François BAZIN, Jérémy CACHEUX, Sylvie CHARRIER, Guy DAILLEUX, François DEBREUIL, Ingrid FERCHAUD, Cécile GUIGANTI, Anne HARDY, Kai-Ulrich HARTWICH, Patricia HERVOUET, Cyrille JAUNEALT, Marie-Noëlle JOBARD, Evelyne PINEAU, Patricia RIGAUDEAU, Sylvie TOLASSY : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Michel VIAULT (Ayant donné procuration à Frédéric PAVAGEAU) : Vice-Président.

Sylvain SENECAILLE (Ayant donné procuration à Cédric VAN VOOREN) : Conseiller délégué.

Ursula FONTAINE, Astrid FRAPPIER (Ayant donné procuration à Guy BARRÉ), Elisabeth HAQUET (Ayant donné procuration à Natacha POUPET-BOURDOULEIX), Marie-Françoise JUHEL (Ayant donné procuration à Médéric THOMAS) : Conseillers.

---

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Madame Isabelle LEROY comme secrétaire de séance.

#### 0-1 – COMMISSIONS - DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : de prendre acte du dépôt d'une liste commune par commission et de proclamer désignés les membres des commissions comme suit :

##### - Administration Générale – Finances – Ressources Humaines.:

Monsieur Anthony PINEAU (Bégrolles-en-Mauges)

Monsieur Guy DAILLEUX (Cernusson)

Madame Tatiana BIRAUD (Chanteloup-les-Bois)

Madame Isabelle LEROY, Messieurs Michel VIAULT, Florent BARRE, Ammar HADJI, Frédéric PAVAGEAU et Cyrille JAUNEAULT (Cholet)

Monsieur Raymond DEFFOIS (Cléré-sur-Layon)

Monsieur Xavier TESTARD (Coron)

Madame Lucie ROCHAIS (La Plaine)

Monsieur Laurent GAUDRY (La Romagne)

Monsieur Julien BOUHIER (La Séguinière)

Monsieur Dominique LANDREAU (La Tessoualle)

Monsieur Christian DAVID (Le May-sur-Evre)

Monsieur Joël POUPARD (Les Cerqueux)

Monsieur Daniel FRAPPREAU (Lys-Haut-Layon)

Madame Nadège BERAULT (Maulévrier)

Monsieur Guy SOURISSEAU (Mazières-en-Mauges)

Monsieur Philippe BERNARD (Montilliers)

Monsieur Philippe ALLAIN (Nuillé)

Madame Patricia DUTOT (Passavant-sur-Layon)

Monsieur Frédéric GILLET (Saint-Christophe-du-Bois)

Madame Céline FROGER (Saint-Léger-sous-Cholet)

Monsieur Olivier VITRE (Saint-Paul-du-Bois)

Monsieur Juan CARRALERO (Somloire)

Madame Karine PEZOT (Toulemonde)

Monsieur Arnaud BARANGER (Trémentines)

Madame Nadia BOUHATMI (Vezins)

Monsieur Frédéric OKONSKI (Yzernay)

- Développement Économique – Agriculture:

Monsieur Arnaud METAYER (Bégrolles-en-Mauges)  
Monsieur Patrice NOEL (Cernusson)  
Monsieur Olivier RIO (Chanteloup-les-Bois)  
Mesdames Sylvie ROCHAIS, Patricia HERVOUET, Florence DABIN, Anne HARDY et Messieurs Sylvain APAIRE et Florent BARRE (Cholet)  
Monsieur Serge LEFEVRE (Cléré-sur-Layon)  
Monsieur Romain MARCONNET (Coron)  
Monsieur Jocelyn GEAIS (La Plaine)  
Monsieur Clément SAMSON (La Romagne)  
Monsieur Julien BOUHIER (La Séguinière)  
Madame Ingrid FERCHAUD (La Tessoualle)  
Monsieur Jacques BARRE (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Louis-Marie GUETTÉ (Les Cerqueux)  
Monsieur Raphaël BRUNET (Lys-Haut-Layon)  
Monsieur Raphaël COUTOLLEAU (Maulévrier)  
Madame Isabelle DOKTAS (Mazières-en-Mauges)  
Madame Edith GOUJON (Montilliers)  
Monsieur Régis FREIN (Nuillé)  
Monsieur Benjamin GRANDSART (Passavant-sur-Layon)  
Monsieur Sylvain SENECAILLE (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Bruno GUEDON (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Alain CESBRON (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Sébastien CRETIN (Somloire)  
Madame Nathalie BOUIN (Toutlemonde)  
Monsieur Jean-Claude FONTENEAU (Trémentines)  
Monsieur Frédéric ROBERT (Vezins)  
Monsieur Emmanuel HERIAU (Yzernay)

- Solidarité et Proximité :

Madame Catherine PAPIN (Bégrolles-en-Mauges)  
Madame Marie-Dominique CHAUMIN (Cernusson)  
Monsieur Jean-Claude POIRON (Chanteloup-les-Bois)  
Mesdames Isabelle LEROY, Laurence TEXEREAU, Florence JAUNEAULT, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Sylvie TOLASSY et Monsieur Patrice BRAULT (Cholet)  
Madame Josiane GUEGNARD (Cléré-sur-Layon)  
Madame Joelle REVEILLERE (Coron)  
Madame Sylvie BARBAULT (La Plaine)  
Madame Marie-Pierre BOURGET (La Romagne)

Madame Marie PELTIER (La Séguinière)  
Madame Véronique DUPONT (La Tessoualle)  
Madame Marie-Noëlle JOBARD (Le May-sur-Evre)  
Madame Marie-Josèphe BÂCLE (Les Cerqueux)  
Monsieur Antoine BEAUSSANT (Lys-Haut-Layon)  
Madame Delphine DESCOTIS (Maulévrier)  
Madame Magaly CHAUMET (Mazières-en-Mauges)  
Madame Agnès BOISSON (Montilliers)  
Monsieur Sébastien BREGEON (Nuillé)  
Madame Isabelle CAILLAUD (Passavant-sur-Layon)  
Madame Joëlle OLIVIER (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Jean-Paul OLIVARES (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Madame Karine BREMOND (Saint-Paul-du-Bois)  
Madame Dolorès COULONNIER (Somloire)  
Monsieur Paul BOUYER (Toutlemonde)  
Madame Jacqueline DELAUNAY (Trémentines)  
Madame Linda DEROUINEAU (Vezins)  
Monsieur Jean-Gabriel TEMPEREAU (Yzernay)

- Culture :

Madame Corine CHAUDON (Bégrolles-en-Mauges)  
Monsieur Stéphane ROBERT (Cernusson)  
Madame Corinne DUWATTEZ (Chanteloup-Iles-Bois)  
Mesdames Patricia RIGAUDEAU, Maya JARADE et Messieurs  
Patrick PELLOQUET, Olivier BAGUENARD, Chansavay  
PRAVORAXAY et Jérémy CACHEUX (Cholet)  
Madame Marina GUIGNARD (Cléré-sur-Layon)  
Madame Joëlle REVEILLERE (Coron)  
Madame Sylvie CLERGEAU (La Plaine)  
Madame Josette GUITTON (La Romagne)  
Madame Agnès BRUCHE (La Séguinière)  
Madame Anne JEAN-VICTOR (La Tessoualle)  
Madame Marie-Claude ROCHAIS (Le May-sur-Evre)  
Madame Valérie CILLON (Les Cerqueux)  
Madame Christiane GASTE (Lys-Haut-Layon)  
Monsieur Pascal LANDREAU (Maulévrier)  
Madame Karine CESBRON (Mazières-en-Mauges)  
Madame Gladys REVEILLERE (Montilliers)  
Madame Fanny FROGER (Nuillé)  
Madame Marie-Thérèse TEILLET (Passavant-sur-Layon)  
Madame Stéphanie NEAU (Saint-Christophe-du-Bois)

Madame Claire BIMIER (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Madame Pascaline ROUSSEL (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Laurent FESTOC (Somloire)  
Monsieur Gérard PETIT (Toutlemonde)  
Madame Sophie LEFORT (Trémentines)  
Madame Valérie CHOIMET (Vezins)  
Madame Claudine FOUILLET (Yzernay)

- Aménagement de l'Espace :

Madame Joëlle POUDRE (Bégrolles-en-Mauges)  
Monsieur Vincent TOUZE (Cernusson)  
Madame Adèle HALLOPE (Chanteloup-les-Bois)  
Mesdames Annick JEANNETEAU, Sylvie CHARRIER et Messieurs  
Frédéric PAVAGEAU, Jean-Paul BREGEON, Jean-François BAZIN,  
François DEBREUIL (Cholet)  
Monsieur Matthias CHOLLOUX (Cléré-sur-Layon)  
Madame Christine CHALOPIN (Coron)  
Monsieur Michel CHAUVEAU (La Plaine)  
Monsieur Freddy BROCHARD (La Romagne)  
Monsieur Guy BARRE (La Séguinière)  
Monsieur Philippe RODRIGUEZ (La Tessoualle)  
Monsieur Alain PICARD (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Frédéric POINT (Les Cerqueux)  
Monsieur Patrick TAVENEAU (Lys-Haut-Layon)  
Madame Mélanie GUILLOTEAU (Maulévrier)  
Monsieur Dominique BOUYER (Mazières-en-Mauges)  
Monsieur Dominique MARTIN (Montilliers)  
Monsieur Patrice DELAUNAY (Nuaillé)  
Monsieur Yoann BIEN (Passavant-sur-Layon)  
Monsieur Alain BREMOND (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Eric LOMBART (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Jean-Jacques GAUDICHEAU (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Aurélien JOUTEAU (Somloire)  
Monsieur Gérard PETIT (Toutlemonde)  
Monsieur Maurice DILE (Trémentines)  
Monsieur Ange SABATINI (Vezins)  
Monsieur Louis-Marie BOUCHET (Yzernay)

- Environnement :

Madame Marie-Christine GALY (Bégrolles-en-Mauges)  
Monsieur Dominique ROULET (Cernusson)

Monsieur Valentin LOISEAU (Chanteloup-les-Bois)  
Mesdames Sylvie ROCHAIS, Annick JEANNETEAU et Messieurs Jean-Paul BREGEON, Jean-François BAZIN, Sylvain APAIRE, Kai-Ulrich HARTWICH (Cholet)  
Monsieur Laurent LEFEVRE (Cléré-sur-Layon)  
Monsieur Alain DIXNEUF (Coron)  
Monsieur Michel CHIRON (La Plaine)  
Monsieur Cyrille FONTENEAU-ROGER (La Romagne)  
Madame Julie BARREAU (La Séguinière)  
Monsieur Philippe RODRIGUEZ (La Tessoualle)  
Monsieur Maurice MARSAULT (Le May-sur-Evre)  
Monsieur Claude ROUILLARD (Les Cerqueux)  
Madame Christine DECAENS (Lys-Haut-Layon)  
Monsieur Didier TOUZE (Maulévrier)  
Madame Sylvie BERTHOME (Mazières-en-Mauges)  
Madame Marie BOISSINOT (Montilliers)  
Monsieur Christophe PIET (Nuillé)  
Monsieur Pascal BERTRAND (Passavant-sur-Layon)  
Monsieur Henry RENOUL (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Jean-Robert TIGNON (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Olivier VITRE (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Jérôme CHOUTEAU (Somloire)  
Monsieur Frédéric GOURICHON (Totlemonde)  
Madame Valérie GUINEBERTEAU (Trémentines)  
Monsieur Cedric VAN VOOREN (Vezins)  
Monsieur Dominique SECHET (Yzernay)

- Bâtiments – Voiries – Grands Projets – Mobilité :

Monsieur Pierre Marie CAILLEAU (Bégrolles-en-Mauges)  
Monsieur Dominique BERNARD (Cernusson)  
Monsieur Patrice MERLET (Chanteloup-les-Bois)  
Mesdames Annick JEANNETEAU, Elisabeth HAQUET, Sylvie DORBEAU, Cécile GUIGANTI et Messieurs François DEBREUIL, Jean-Paul BREGEON (Cholet)  
Monsieur Stéphane DENIS (Cléré-sur-Layon)  
Monsieur Xavier TESTARD (Coron)  
Monsieur Théophile BERNIER (La Plaine)  
Monsieur Franck CHARRIER (La Romagne)  
Monsieur Serge GUINAUDEAU (La Séguinière)  
Monsieur Alain TOUZET (La Tessoualle)  
Monsieur Alain MORINIERE (Le May-sur-Evre)  
Madame Béatrice BALADA (Les Cerqueux)  
Monsieur Médéric THOMAS (Lys-Haut-Layon)

Monsieur Dominique HERVE (Maulévrier)  
Monsieur Thierry CHAIGNEAU (Mazières-en-Mauges)  
Monsieur Thierry CHAUVIGNE (Montilliers)  
Monsieur Christophe RICHARD (Nuillé)  
Monsieur Vincent GAUDICHEAU (Passavant-sur-Layon)  
Monsieur Yannick RUAULT (Saint-Christophe-du-Bois)  
Monsieur Pascal DANIEAU (Saint-Léger-sous-Cholet)  
Monsieur Eric ABELARD (Saint-Paul-du-Bois)  
Monsieur Sébastien CHABAUTY (Somloire)  
Monsieur Fabien HERVE (Toutlemonde)  
Monsieur Michel RIGOULAY (Trémentines)  
Monsieur Claude POISSONNEAU (Vezins)  
Monsieur Simon GUILLEMET (Yzernay)

0-2 – DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
CHOLET SPORTS LOISIRS, TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS, PARC DE  
LA MEILLERAIE ET K'LEIDOSCOPE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité (60 " Pour " ), de procéder aux désignations ci-dessous, par un vote à main levée.

Article 2 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Cholet Sports Loisirs ", les représentants suivants :

- 7 membres du Conseil de Communauté :

- Florence DABIN
- Patrice BRAULT
- Annick JEANNETEAU
- Médéric THOMAS
- Guy SOURISSEAU
- Guy BARRE
- Christophe PIET

- 5 personnalités qualifiées :

- Michel CHAMPION
- Daniel FRAPPREAU
- Pascal DORIZON
- Sylvie DORBEAU
- Alain DURAND

étant précisé que la désignation prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la modification statutaire de l'établissement public Cholet Sports Loisirs.

-----  
**Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH et Madame Sylvie TOLASSY  
quittent la séance.**  
-----

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Transports Publics du Choletais " , les représentants suivants :

- 11 membres du Conseil de Communauté :

- Annick JEANNETEAU
- Jean-Paul BREGEON
- Patrice BRAULT
- Laurence TEXEREAU
- Isabelle LEROY
- Pierre-Marie CAILLEAU
- Olivier VITRE
- Marie-Françoise JUHEL
- Dominique HERVE
- Alain PICARD
- Dominique LANDREAU

- 2 personnalités qualifiées :

- Gérard DORLOT
- Henry RENOUL

Article 4 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 Pour ; 5 " Abstention " ), de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " Le Parc de la Meilleraie " 3 membres dont 2 au minimum parmi les conseillers de la Communauté d'Agglomération :

- Guy SOURISSEAU
- Guy BARRE
- Michel CHAMPION

Article 5 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de nommer au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public " K'léidoscope " , les représentants suivants :

- 8 membres titulaires parmi les conseillers communautaires de l'Agglomération du Choletais :

- François DEBREUIL
- Laurence TEXEREAU
- Florence JAUNEAULT
- Patrice BRAULT
- Elisabeth HAQUET
- Patrick PELLOQUET
- Sylvie BARBAULT
- Jean-Paul OLIVARES

- 8 membres suppléants parmi les conseillers communautaires de l'Agglomération du Choletais :

- Olivier BAGUENARD
- Natacha POUPET-BOURDOULEIX
- Isabelle LEROY
- Pierre-Marie CAILLEAU
- Sylvain SENECAILLE
- Dominique LANDREAU
- Josette GUITTON
- Astrid FRAPPIER

et d'autoriser Monsieur le Président à désigner les membres des collèges des représentants institutionnels et de quartier.

0-3 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS (ANJOU NUMÉRIQUE, SMIB DE L'ÈVRE-THAU - SAINT-DENIS, EPTB SÈVRE NANTAISE, SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS, SIEP MAUGES GÂTINE, VALOR 3E) - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE ÉLECTORAL DU SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité (58 " Pour "), de procéder aux désignations ci-dessous, par un vote à main levée.

Article 2 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention "), de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique, comme suit :

En qualité de titulaires :

- Dominique LANDREAU,
- Marie-Françoise JUHEL,
- Xavier TESTARD.

-----  
***Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH et Madame Sylvie TOLASSY  
reviennent en séance.***  
-----

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention "), de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Bassins Èvre-Thau-Saint-Denis, comme suit :

En qualité de titulaires :

- Sylvie ROCHAIS,
- Marie-Christine GALY,
- Maurice MARSAULT,
- Jean-Robert TIGNON,
- Sylvie BERTHOME,
- Dominique SECHET,
- Patrice DELAUNAY,

En qualité de suppléants :

- Jean-Paul BREGEON,
- Ange SABATINI,
- David CARON.

Article 4 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention "), de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte ouvert établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise, comme suit :

En qualité de titulaires :

- Jean-Paul BREGEON,
- Jean-François BAZIN,
- Christophe PIET,
- Dominique SECHET,
- Maxime WIRTZ.

Article 5 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Layon Aubance Louets, comme suit:

En qualité de titulaires :

- Alain DIXNEUF,
- Olivier VITRE,
- Benoît PIERROIS,

En qualité de suppléants :

- Gaël HERAULT,
- Patrice NOEL.

Article 6 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat interdépartemental pour l'alimentation en eau potable (SIDAEP) des Mauges et de la Gâtine, comme suit:

En qualité de titulaires :

- Isabelle LEROY,
- Pascal BERTRAND,
- Philippe RODRIGUEZ,
- Christophe PIET,

Article 7 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour le traitement et la valorisation des déchets (VALOR 3E), comme suit:

En qualité de titulaires :

- Cédric VAN VOOREN,
- Annick JEANNETEAU,
- Christine DECAENS,
- Jean-François BAZIN,
- Marie-Christine GALY,
- Christophe PIET,

En qualité de suppléants :

- Jean-Paul BREGEON,
- Dominique SECHET,
- Jean-Robert TIGNON.

Article 8 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner les représentants de l'Agglomération du Choletais pour participer au collège électoral du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML), comme suit :

- François DEBREUIL,
- Florent BARRE,
- Sylvain APAIRE,
- Jean-Paul BREGEON,
- Xavier TESTARD,
- Médéric THOMAS,
- Alain PICARD,
- Gérard PETIT,
- Dominique HERVE,
- Michel LEBLANC,
- Serge GUINAUDEAU,

lequel élira en son sein 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour siéger au sein du comité syndical du SIEML.

#### 0-4 – SÈVRE LOIRE HABITAT - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité (60 " Pour " ), de procéder à la désignation des membres au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "Sèvre Loire Habitat " (SLH), à main levée.

Article 2 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (52" Pour " ; 8 " Abstention " ), de fixer à 23 le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration de SLH.

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (52" Pour " ; 8 " Abstention " ), de désigner les membres du Conseil d'Administration de SLH comme suit :

- 13 représentants des collectivités locales :

6 élus du Conseil de Communauté :

- Gilles BOURDOULEIX
- Laurence TEXEREAU
- Isabelle LEROY
- Frédéric PAVAGEAU
- Alain PICARD
- Médéric THOMAS

7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales, dont 2 ayant la qualité d'élu local d'une collectivité ou d'un EPCI autre que l'Agglomération du Choletais :

- Richard CESBRON
- Hervé MARTIN
- Jean-Maurice BUREAU
- Alain BRETEAUDEAU
- Marie-Odile MALINGE
- Jean-Claude BESNARD
- Françoise MAHOUDO

- 1 représentant d'association dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées : Monsieur Etienne FORT.

## 0-5 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'AGGLOMÉRATION DANS DIVERS ORGANISMES ET INSTANCES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : à l'unanimité (60 " Pour " ), de procéder aux désignations ci-dessous, par un vote à main levée.

Article 2 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53" Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein d'Initiative Anjou comme suit:

- Monsieur Sylvain APAIRE.

Article 3 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (52" Pour " ; 7 " Abstention " ; 1 " Ne prend pas part au vote " ), de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais pour siéger respectivement au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de la Société d'Économie Mixte Locale ALTER Eco comme suit :

Conseil d'administration :

- Monsieur Sylvain APAIRE (titulaire),

Assemblée Générale :

- Monsieur Sylvain APAIRE (titulaire),

- Monsieur Louis-Marie GUETTE (suppléant)

Article 4 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53" Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein de l'Association Nationale des élus du sport (ANDES) comme suit :

- Madame Florence DABIN.

Article 5 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53" Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner six représentants titulaires de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Choletais comme suit :

- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU,

- Monsieur Sylvain SENECAILLE,

- Monsieur Patrick PELLOQUET,

- Monsieur Guy SOURISSEAU,

- Monsieur Dominique HERVE,

- Madame Ursula FONTAINE.

-----  
**Monsieur JérémY CACHEUX quitte la séance.**  
-----

Article 6 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53" Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Anjou Tourisme comme suit :

- Monsieur Sylvain SENECAILLE.

Article 7 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein de la Commission d'Admission au service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) comme suit :

- Titulaires :
- Madame Elisabeth HAQUET,
- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU,
- Madame Jacqueline DELAUNAY,
- Suppléants :
- Madame Laurence TEXEREAU,
- Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX,
- Madame Sylvie BARBAULT.

Article 8 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner deux représentants titulaires de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Cholet comme suit :

- Madame Isabelle LEROY,
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES.

Article 9 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Lys Hyrôme comme suit :

- Monsieur Philippe ALGOET.

Article 10 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner douze représentants titulaires de l'Agglomération du Choletais au sein de l'Assemblée Générale et six représentants titulaires de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Choletais comme suit :

- 12 représentants titulaires au sein de l'Assemblée Générale:

- Madame Laurence TEXEREAU,
- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU,
- Monsieur Sylvain APAIRE,
- Madame Sylvie BARBAULT,
- Monsieur Jean-Paul OLIVARES,
- Madame Isabelle LEROY,
- Madame Florence JAUNEAULT,
- Madame Elisabeth HAQUET,
- Madame Jacqueline DELAUNAY,
- Monsieur Médéric THOMAS,
- Monsieur Cédric VAN VOOREN,
- Monsieur Alain PICARD,
- 6 représentants titulaires au sein du Conseil d'Administration:
- Madame Laurence TEXEREAU,
- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU,
- Monsieur Sylvain APAIRE,
- Madame Sylvie BARBAULT,

- Monsieur Jean-Paul OLIVARES,
- Madame Isabelle LEROY.

Article 11 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de l'Agglomération du Choletais au sein de la Commission locale du site patrimonial remarquable comme suit :

- Titulaires :
- Monsieur Patrick PELLOQUET,
- Madame Annick JEANNETEAU,
- Suppléants :
- Madame Florence JAUNEAULT,
- Madame Patricia RIGAUDEAU.

Article 12 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais au sein de l'Assemblée Générale et un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) ALTER Public comme suit :

Assemblée Générale :

- Monsieur Sylvain APAIRE (titulaire),
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU (suppléant),

Conseil d'administration :

- Monsieur Sylvain APAIRE (titulaire).

Article 13 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais au sein de la Commission d'attribution des marchés de la Société Publique Locale (SPL) ALTER Public comme suit :

- Monsieur Sylvain APAIRE (titulaire),
- Monsieur Frédéric PAVAGEAU (suppléant).

-----  
***Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH quitte la séance.***  
-----

Article 14 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil d'Administration de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) d'HLM GAMBETTA comme suit :

- Monsieur Frédéric PAVAGEAU.

Article 15 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais au sein de l'Assemblée Générale de PODELIHA comme suit :

- Monsieur Frédéric PAVAGEAU.

Article 16 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil d'Administration de l'ADIL 49 comme suit :

- Monsieur Frédéric PAVAGEAU.

Article 17 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais au sein de la Société Anonyme d'HLM "LogiOuest " comme suit :

- Monsieur Frédéric PAVAGEAU.

Article 18 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais au sein de l'Association " Air Pays de la Loire " comme suit :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON.

Article 19 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois Energie Maine-et-Loire comme suit :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON (titulaire),

- Monsieur Christophe PIET (suppléant).

Article 20 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais au sein du Comité de Pilotage "Convention Destinéo " de la Région des Pays de la Loire comme suit :

- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU.

Article 21 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 5 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais au sein de l'Assemblée Générale du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) comme suit :

- Monsieur Pierre-Marie CAILLEAU (titulaire),

- Madame Annick JEANNETEAU (suppléant).

-----  
***Monsieur Kai-Ulrich HARTWICH revient en séance.***  
-----

Article 22 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire de l'Agglomération du Choletais au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Thouet comme suit :

- Monsieur Christophe PIET.

Article 23 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 6 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et un représentant de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) ALTER Energies comme suit :

- Assemblée Générale :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON (titulaire),

- Monsieur Christophe PIET (suppléant),

- Conseil d'Administration :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON (titulaire).

-----  
**Monsieur JérémY CACHEUX revient en séance.**  
-----

Article 24 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais pour siéger au sein du Comité d'Engagement de la SAEML ALTER Energies comme suit :

- Monsieur Jean-Paul BREGEON (titulaire),
- Monsieur Christophe PIET (suppléant).

Article 25 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais au sein de Mission Bocage comme suit :

- Monsieur Christophe PIET (titulaire),
- Monsieur Jean-Paul BREGEON (suppléant).

Article 26 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais au sein du Comité de Pilotage et du Comité technique du Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire (SIEML) concernant le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) comme suit :

Comité de Pilotage

- Monsieur Médéric THOMAS (titulaire),
- Monsieur Pascal BERTRAND (suppléant),

Comité technique

- Monsieur Pierre COUTAND (titulaire),
- Monsieur Michel BERTHONNEAU (suppléant).

Article 27 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner deux représentants titulaires de l'Agglomération du Choletais au sein de la Fédération Française des Marchés de Bétail Vif (FMBV) comme suit :

- Monsieur Olivier RIO,
- Madame Sylvie ROCHAIS.

Article 28 : à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention " ), de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de l'Agglomération du Choletais au sein du Comité de discipline du marché aux bestiaux comme suit :

- Madame Sylvie ROCHAIS (titulaire),
- Monsieur Jean-François BAZIN (suppléant)

0-6 – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS -  
ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide,

Article 1 : de retenir, à l'unanimité (60 " Pour " ), le scrutin de liste comme mode de scrutin applicable à la désignation des membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais.

Article 2 : deux listes ayant été déposées :

- première liste menée par Madame Jacqueline DELAUNAY :

- Madame Jacqueline DELAUNAY,
- Madame Isabelle LEROY,
- Madame Laurence TEXEREAU,
- Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX,
- Madame Sylvie BARBAULT,
- Madame Elisabeth HAQUET,
- Madame Ingrid FERCHAUD,
- Monsieur Philippe ALGOET,
- Madame Josette GUITTON,
- Madame Marie-Noëlle JOBARD,
- Monsieur Gérard PETIT,
- Madame Astrid FRAPPIER.

- seconde liste menée par Madame Sylvie TOLASSY :

- Madame Sylvie TOLASSY,
- Madame Cécile GUIGANTI,
- Madame Anne HARDY,
- Monsieur Cyrille JAUNEAULT.

Nombre de votes : 59

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 58

Résultats :

- pour la liste conduite par Madame Jacqueline DELAUNAY: 51 voix.
- pour la liste conduite par Madame Sylvie TOLASSY: 7 voix.
- majorité : 30 voix

d'élire les douze membres élus du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais, issus de la liste menée par Madame Jacqueline DELAUNAY, comme suit :

- Madame Jacqueline DELAUNAY,
- Madame Isabelle LEROY,
- Madame Laurence TEXEREAU,
- Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX,
- Madame Sylvie BARBAULT,
- Madame Elisabeth HAQUET,
- Madame Ingrid FERCHAUD,
- Monsieur Philippe ALGOET,
- Madame Josette GUITTON,
- Madame Marie-Noëlle JOBARD,
- Monsieur Gérard PETIT,
- Madame Astrid FRAPPIER.

#### 0-7 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (53 " Pour " ; 7 " Contre ") décide,

Article unique: d'arrêter la liste des contribuables, pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

## 0-8 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : de procéder à la suppression et à la création des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

<b>Direction</b>	<b>Service</b>	<b>Emploi supprimé</b>	<b>Emploi créé</b>	<b>Justification</b>	<b>Date d'effet</b>
Direction de la Voirie et des Espaces publics	Gestion de la Voirie et des Espaces publics	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Régularisation suite à promotion interne	01/05/20
	Aménagement voirie et espaces publics	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs	Régularisation suite à promotion interne	01/05/20
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques		Suppression suite au départ en disponibilité de l'agent	01/05/20
Direction de la Commande publique et des Affaires juridiques	Marchés-Contrats	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	1 emploi du cadre d'emplois des attachés	Régularisation suite à promotion interne	01/05/20
Direction de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion sociale	Animation Sociale et Familiale	1 emploi du cadre d'emplois des Rédacteurs	1 emploi du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	Modification du cadre d'emplois suite au recrutement	01/05/20
Communication	Web /Edition	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1 emploi du cadre d'emplois des Rédacteurs	Modification des missions suite au départ de l'agent	01/05/20

## 0-9 – PROLONGATION DE LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 " Pour ") décide,

Article unique : d'autoriser la prorogation de la phase d'expérimentation du télétravail jusqu'au 31 décembre 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 n'ayant pas permis d'exercer l'expérimentation dans des conditions conformes à la charte du télétravail.

## 0-10 – VENTE VÉHICULE À LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'autoriser la vente du véhicule Boxer Peugeot BZ394XK, ne présentant plus d'utilité pour l'Agglomération du Choletais, à la Ville de Cholet pour sa valeur nette comptable au 31 décembre 2020, soit 7200 €.

## 0-11 – CONCESSION PORTANT DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION ET EXPLOITATION DE L'ESPACE CULTUREL DU JARDIN DE VERRE A CHOLET - FESTIVAL COLOMBINE - AVENANT N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique: d'approuver la passation de l'avenant n°1 à la convention de concession de service portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Jardin de Verre, conclue avec l'Association pour le Développement Artistique du Jardin de Verre (ADAJ) ayant pour objet de confier au délégataire la programmation et la mise en œuvre du Festival Colombine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, et d'augmenter la participation financière de l'autorité délégante de 81 000 € par an, incluant les frais de communication, portant la participation globale annuelle à 686 000 €.

Pour l'année 2020, la participation complémentaire affectée au festival Colombine est de 40 500 €.

## 0-12 – COMPTES DE GESTION 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'arrêter les comptes de gestion 2019 du budget principal, des budgets annexes des bâtiments économiques, des zones, de la gestion des déchets, de l'eau potable, de l'assainissement et des énergies, présentés par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable.

## 0-13 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Madame LEROY a été élue à l'unanimité (60 "Pour") par le Conseil pour présider la séance durant le vote des comptes administratifs.

-----  
**Monsieur le Président quitte la séance.**  
-----

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (52 " Pour " ; 7 " Abstention ") décide,

Article 1 : d'approuver les comptes administratifs 2019 du budget principal, ainsi que des budgets annexes des bâtiments économiques, des zones, de la gestion des déchets, de l'eau potable, de l'assainissement et des énergies.

Article 2 : de constater leur concordance avec les comptes de gestion correspondants.

Article 3 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

-----  
**Monsieur le Président revient en séance.**  
-----

0-14 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour " ; 7 " Abstention ") décide,

Article 1 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget principal comme suit :

- 7 819 761,27 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 4 746 470,01 € en report de fonctionnement.

Article 2 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget annexe bâtiments économiques comme suit:

- 831 816,83 € en report de fonctionnement.

Article 3 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget annexe des zones comme suit:

- 16 981,03 € en report de fonctionnement

Article 4 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget annexe de la gestion des déchets comme suit:

- 8 647 242,88 € en report de fonctionnement.

Article 5 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget annexe de l'eau potable comme suit:

- 626 152,79 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 3 212 416,23 € en report de fonctionnement.

Article 6 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget annexe de l'assainissement comme suit:

- 936 918,14 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 1 529 166,16 € en report de fonctionnement.

Article 7 : d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 du budget annexe énergies comme suit :

- 60 944,26 € en report de fonctionnement.

#### 0-15 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (53 " Pour " ; 7 " Contre ") décide,

Article 1 : d'approuver les mouvements inscrits dans le budget supplémentaire ci-annexé.

Article 2 : de reprendre les restes à réaliser tels que figurant dans les documents budgétaires.

Article 3 : d'opter au budget 2020, pour la neutralisation budgétaire, des amortissements des subventions d'équipements versées sur le budget principal et le budget annexe gestion des déchets.

#### 0-16 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité des suffrages valablement exprimés (52 " Pour " ; 1 " Abstention " ; 7 " Contre ") décide,

Article unique : d'approuver les modifications des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP), résultant de la prise en compte des écritures du budget supplémentaire, telles qu'elles ressortent du document ci-annexé.

*(cf. annexe 0-16)*

#### 0-17 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (59 " Pour " ; 1 " Abstention ") décide,

Article 1 : d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe, ainsi que l'ajustement des enveloppes de crédits afférentes.

Article 2 : d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 46004 € au Parc de la Meilleraie, au titre des pertes de recettes liées aux conséquences financières des mesures imposées par l'Agglomération du Choletais (AdC) pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 pendant le confinement puis lors du déconfinement.

La subvention sera versée au vu des états constatant les pertes.

Article 3 : d'autoriser l'attribution des aides financières exceptionnelles suivantes:

- 286 869 €, suite aux pertes de recettes consécutives à la fermeture des piscines, du 26 janvier au 10 mars 2020, imposées par l'AdC à son exploitant afin de préserver ses intérêts patrimoniaux pendant la durée des expertises assurantielles suite à l'inondation des locaux techniques

- 750 690 €, au titre des pertes de recettes liées aux conséquences financières des mesures imposées par l'AdC pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 pendant le confinement puis lors du déconfinement

Ces subventions seront versées au vu des états constatant les pertes.

Article 4 : d'approuver la convention à conclure avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre.

Article 5 : d'adopter les avenants aux conventions conclues avec les organismes suivants :

- Association du Centre Social du Planty,
- Centre Social et Socioculturel Horizon,
- Centre Social et Socioculturel Pasteur,
- Centre Social Intercommunal Ocsigène,
- Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil,
- Centre Socioculturel Le Coin de la Rue,
- Centre Socioculturel le Verger,
- École de Musique Intercommunale du Vihierois-Haut-Layon.

(cf. annexe 0-17)

#### 0-18 – AIDE FINANCIÈRE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article 1 : d'allouer, dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprises, une subvention d'un montant de 40000 € à la Société par Actions Simplifiée DOZLIGN.

Article 2 : d'adopter la convention à conclure avec la Société par Actions Simplifiée DOZLIGN.

#### 0-19 – AVIS - INSCRIPTION DU SENTIER DE RANDONNÉE RIBOU'CLE AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article 1 : d'approuver l'inscription du chemin de randonnée pédestre Riblou'cle au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de Maine-et-Loire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage, ci-annexé.

Article 2 : d'approuver la convention à conclure avec le Département de Maine-et-Loire relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien du sentier Ribou'cle, pour une durée de dix ans, renouvelable tacitement.

(cf. annexe 0-19)

## 0-20 – CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF ECOLE OUVERTE A L'ECOLE BUFFON

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'approuver dans le cadre du Plan "Vacances apprenantes", la convention de partenariat entre l'Education Nationale, la Ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais pour la mise en œuvre du dispositif Ecole Ouverte à l'école Buffon du 6 au 10 juillet 2020 et 24 août au 28 août 2020.

## 0-21 – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'attribuer, dans le cadre du Programme de Réussite Educative, une subvention de :

- 100 € à Muay Fight Cholet,
- 33,50 € à Cholet Animation Enfance.

Il est précisé que ces aides seront débloquées sur présentation de justificatifs.

## 0-22 – CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION CHOLETAISE - PREMIÈRE PROGRAMMATION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article 1 : d'approuver les actions et les financements, constituant la première programmation 2020 du Contrat de Ville.

Il est convenu que l'Agglomération du Choletais verse aux partenaires les aides financières en lieu et place de la Ville de Cholet, cette dernière allouant une contribution financière compensant ces versements.

Article 2 : d'allouer une subvention de 2100 € à l'Association du Centre Social du Planty, dans le cadre du poste d'adulte relais " Médiateur tranquillité publique ".

Article 3 : d'adopter la convention à conclure avec l'Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale (AFODIL) et les avenants aux conventions à signer avec les organismes suivants :

- Association du Centre Social du Planty,
- Centre Social et Socioculturel Horizon,
- Centre Social et Socioculturel Pasteur.

## 0-23 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'attribuer des subventions dans le cadre de la politique de prévention des violences, menée par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), à savoir :

- 1 000 € à l'association SOS Femmes, pour les permanences les 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> mercredis du mois, au Centre Social et Socioculturel Pasteur, ayant pour objectif l'accueil des femmes victimes de violence,
- 2 500 € à l'Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels (AAVAS), pour les permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois, liées à la prise en charge globale et pluridisciplinaires des personnes, de 16 ans et plus, victimes de violences sexuelles, ainsi que de leur entourage.

## 0-24 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'approuver l'attribution de subventions, dans le cadre du Contrat Local de Santé, d'un montant de :

- 5 590 € à Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées mentales (ADAPEI) Formation, pour son programme "START'ER",
- 2 000 € à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Pays de la Loire (IREPS-Pays de la Loire), qui propose une permanence mensuelle sur le territoire choletais,
- 20 000 € à France Horizon, pour la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'orientation vers des actions de santé et/ou d'insertion.

## 0-25 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DU CHOLETAIS - CONVENTION TRAITANT DES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION EUROPE INCLUSION 49

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article 1 : d'allouer à l'Association de Gestion Europe Inclusion 49 (AGEI 49) une avance remboursable de 223 000 €, pour financer notamment les avances de fonds liées aux actions 2020 des opérateurs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Article 2 : d'attribuer à l'AGEI 49 une subvention prévisionnelle de 54845 € au titre des frais de gestion de la structure.

Article 3 : d'approuver l'avenant n° 5 à la convention conclue avec l'AGEI 49, traitant des relations financières entre ladite structure et l'Agglomération du Choletais.

#### 0-26 – AVENANT N°1 À LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS ET LE CENTRE SOCIAL DU PLANTY

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'approuver la signature d'un avenant n°1 à la convention partenariale conclue avec l'association du Centre Social du Planty le 28 janvier 2020, afin d'y intégrer la mise à disposition d'une partie des locaux de la Maison de l'Enfance Favreau, situés 8 rue René Caillé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 0-27 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'approuver le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage, située route de Toutlemonde à Cholet, en vue de son application à compter du 17 août 2020.

#### 0-28 – LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'approuver les demandes de renouvellement de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants, pour le compte de l'Agglomération du Choletais, en vue de l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles vivants (catégories 1, 2 et 3) pour une période de 5 ans allant jusqu'en 2025.

0-29 – AIDE FINANCIÈRE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'accorder des subventions, au titre de la politique locale de l'habitat, dans les conditions suivantes :

<u>Au titre de l'aide à l'acquisition-amélioration du parc privé en centre-ville et centre-bourg</u>		
<u>Bénéficiaire</u>	<u>Lieu</u>	<u>Montant maximum</u>
Monsieur BILLAUD	1 logement situé à Cholet	5 000 €
Madame ABELARD et Monsieur GOURDON	1 logement situé à Yzernay	7 000 €
Monsieur SOURISSEAU	1 logement situé à Cholet	2 500 €

0-30 – PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CHOLET ET DE SA COMMUNE ASSOCIÉE DU PUY-SAINT-BONNET - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'approuver les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Cholet et de sa commune associée du Puy-Saint-Bonnet telles que précisées en annexe.

*(cf. annexe 0-30)*

0-31 – PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MAY-SUR-ÈVRE - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'approuver les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du May-sur-Èvre telles que précisées en annexe.

*(cf. annexe 0-31)*

## 0-32 – PRESCRIPTION DE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA TESSOUALLE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article 1 : d'engager la procédure visant à faire déclarer d'intérêt général le projet d'implantation d'un centre de tri des déchets recyclables de la Société Publique Locale (SPL) UNITRI et de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Tessoualle en conséquence.

Article 2 : de soumettre le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Tessoualle à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale afin de déterminer s'il est nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

Article 3 : de soumettre le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Tessoualle à l'examen de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ainsi qu'à un examen conjoint de l'État, de l'Agglomération du Choletais, du Maire de la commune de La Tessoualle et des Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme.

## 0-33 – PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE SENSIBLE DU CAPTAGE DE RIBOU - DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRÊTÉ DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU 25 MARS 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, la prorogation de la déclaration d'utilité publique du projet de maîtrise foncière des parcelles riveraines du périmètre de protection du captage du lac de Ribou, prise initialement par arrêté préfectoral du 25 mars 2016.

## 0-34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique : d'attribuer des subventions dans le cadre de la politique de prévention des déchets de l'Agglomération du Choletais, aux organismes suivants:

- 468 € au Comité Local d'Action Sociale, pour contribuer à l'achat de nappes réutilisables,

- 326 € à l'Association de Gestion du Collège Saint-Jean (OGEC) situé à Lys-Haut-Layon, pour l'achat de gobelets réutilisables.

0-35 – GESTION DE L'EAU POTABLE - COMMUNE DE MAULÉVRIER - CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC VEOLIA - AVENANT N°3

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité (60 "Pour") décide,

Article unique: d'approuver l'avenant n°3 au contrat d'affermage confiant à VÉOLIA Eau l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable du "secteur bourg" de la commune de Maulévrier à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

0-36 – ECLAIRAGE PUBLIC - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 "Pour"; 7 "Abstention") des suffrages valablement exprimés décide,

Article unique : d'approuver le versement d'un fonds de concours, pour un montant net maximum de 63 703,22 €, au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, relatif aux opérations de rénovation sur le réseau d'éclairage public programmées dans la Zone d'Activités (ZA) du Cormier et la Zone Industrielle (ZI) Est, à Cholet.

0-37 – FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES RURALES - MODIFICATION DU PROJET D'YZERNAY

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (58 "Pour" ; 2 " Ne prend pas part au vote") décide,

Article unique : d'approuver le versement d'un fonds de concours à la commune d'Yzernay dans le cadre de son projet "d'aménagement d'un city stade", à hauteur de 15 000 € maximum.

Le présent fonds de concours se substitue à celui attribué au bénéfice de la commune par délibération n° IX-1 du Conseil de Communauté en date du 18 novembre 2019.

**la séance est levée**  
**Le Secrétaire de Séance,**  
**Madame Isabelle LEROY**

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET PRINCIPAL**

**AP 1001 – Action Sociale**

<b>API 085 – Réhabilitation de la Cornetière</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	8 133 173 €	8 133 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-21 469 €	21 469 €				
Proposition BS 2020	8 133 173 €	8 111 704 €	21 469 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 093 – EHPAD du Val de Moine</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	14 407 481 €	14 407 481 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-31 077 €	31 077 €				
Proposition BS 2020	14 407 481 €	14 376 404 €	31 077 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 101 – Réhabilitation de la Girardière</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	4 796 369 €	4 796 369 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-25 079 €	25 079 €				
Transfert de crédits depuis l'API 102	3 078 €		3 078 €				
Glissement de crédits	0 €	-6 464 €	6 464 €				
Proposition BS 2020	4 799 447 €	4 764 826 €	34 621 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 102 – Réhabilitation du Bosquet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	12 051 000 €	2 550 456 €	3 400 000 €	3 400 000 €	617 595 €	2 082 949 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-312 053 €	312 053 €				
Transfert de crédits vers l'API 101	-3 078 €		-3 078 €				
Transfert de crédits vers l'API 154	-22 000 €		-22 000 €				
Glissement de crédits	0 €	-6 736 €				6 736 €	
Proposition BS 2020	12 025 922 €	2 231 667 €	3 686 975 €	3 400 000 €	617 595 €	2 089 685 €	0 €

<b>API 107 – Reconstruction K'Léidoscope</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	812 396 €	812 396 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-3 610 €	3 610 €				
Proposition BS 2020	812 396 €	808 786 €	3 610 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 108 – Accueil de jour – Magnolias</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	375 728 €	375 728 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-419 €	419 €				
Proposition BS 2020	375 728 €	375 309 €	419 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 127 – Résidence Grande Fontaine – Le May-sur-Evre</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 627 000 €	85 759 €	1 050 000 €	140 000 €	351 241 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-12 024 €	12 024 €				
Glissement de crédits	0 €	-9 520 €			9 520 €		
Proposition BS 2020	1 627 000 €	64 215 €	1 062 024 €	140 000 €	360 761 €	0 €	0 €

<b>API 147 – Aménagement logements Résidence Notre Dame</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	420 000 €	35 000 €	0 €	385 000 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-35 000 €		35 000 €			
Proposition BS 2020	420 000 €	0 €	0 €	420 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 154 – Nouvelle maison d'animation du Mail</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	55 000 €	55 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-4 053 €	4 053 €				
Glissement de crédits	0 €	-4 691 €	4 691 €				
Transfert de crédits depuis l'API 102	22 000 €		22 000 €				
Proposition BS 2020	77 000 €	46 256 €	30 744 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET PRINCIPAL**

API 532 – Centres sociaux							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	648 731 €	562 731 €	43 000 €	43 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-991 €	-991 €					
Proposition BS 2020	647 740 €	561 740 €	43 000 €	43 000 €	0 €	0 €	0 €

API 540 – Acquisition matériels RAM							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	21 205 €	16 205 €	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	
Crédits 2019 à annuler	-2 128 €	-2 128 €					
Proposition BS 2020	19 077 €	14 077 €	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1005 – Transports**

API 016 – Système de priorité bus							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	933 641 €	916 794 €	10 000 €	6 847 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-1 608 €		1 608 €			
Proposition BS 2020	933 641 €	915 186 €	10 000 €	8 455 €	0 €	0 €	0 €

API 091 – Aménagement accessibilité							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	2 707 360 €	2 242 541 €	140 000 €	324 819 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-1 322 €	1 322 €				
Glissement de crédits	0 €	-208 884 €		208 884 €			
Proposition BS 2020	2 707 360 €	2 032 335 €	141 322 €	533 703 €	0 €	0 €	0 €

API 506 – Aménagement arrêts bus communes, acquisition matériels, mobiliers							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 507 886 €	1 107 886 €	200 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-200 000 €	-200 000 €					
Proposition BS 2020	1 307 886 €	907 886 €	200 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1006 – Aménagement**

API 052 – SIG							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 063 807 €	848 837 €	64 970 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-70 210 €	70 210 €				
Glissement de crédits	0 €	-4 288 €				4 288 €	
Proposition BS 2020	1 063 807 €	774 339 €	135 180 €	50 000 €	50 000 €	54 288 €	0 €

API 096 – OPAH Économie d'énergie							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	343 675 €	343 675 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-10 427 €	10 427 €				
Ajustement	-10 427 €		-10 427 €				
Proposition BS 2020	333 248 €	333 248 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 118 – Révision du SCOT							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	299 298 €	292 298 €	0 €	7 000 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de crédits depuis l'API 128	17 000 €		17 000 €				
Restes à réaliser 2019	0 €	-5 040 €	5 040 €				
Glissement de crédits	0 €	-29 807 €	36 807 €	-7 000 €			
Proposition BS 2020	316 298 €	257 451 €	58 847 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 128 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	772 748 €	253 045 €	291 000 €	228 703 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de crédits vers l'API 118	-17 000 €		-17 000 €				
Restes à réaliser 2019	0 €	-70 323 €	70 323 €				
Glissement de crédits	0 €	-21 729 €		21 729 €			
Proposition BS 2020	755 748 €	160 993 €	344 323 €	250 432 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>API 555 – Documents d'urbanisme communaux</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	223 065 €	100 065 €	65 000 €	58 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-26 467 €	-26 467 €					
Proposition BS 2020	196 598 €	73 598 €	65 000 €	58 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 556 – Réserves foncières</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	159 577 €	156 077 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ajustement	0 €						
Proposition BS 2020	159 577 €	156 077 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1008 – Agriculture**

<b>API 508 – Foirail</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	807 097 €	707 097 €	80 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-1 318 €	-1 318 €					
Proposition BS 2020	805 779 €	705 779 €	80 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1009 – Eaux pluviales**

<b>API 509 – Réseaux eaux pluviales</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	11 351 965 €	9 964 465 €	675 000 €	712 500 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-113 108 €	-113 108 €					
Transfert de crédits 2019 depuis l'API 541 Bassins tampons	65 000 €	65 000 €					
Restes à réaliser 2019	0 €	-27 200 €	27 200 €				
Proposition BS 2020	11 303 857 €	9 889 157 €	702 200 €	712 500 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 541 – Bassins tampons/Schéma directeur eaux pluviales</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	6 484 268 €	5 201 768 €	570 000 €	712 500 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-70 511 €	-70 511 €					
Transfert de crédits 2019 vers l'API 509 Réseaux eaux pluviales	-65 000 €	-65 000 €					
Proposition BS 2020	6 348 757 €	5 066 257 €	570 000 €	712 500 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1011 – Espaces naturels et ruraux**

<b>API 512 – Gestion des espaces naturels et ruraux</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	885 449 €	734 449 €	151 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-51 089 €	-51 089 €					
Ajustement	30 000 €		30 000 €				
Proposition BS 2020	864 360 €	683 360 €	181 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1013 – Équipements sportifs communautaires**

<b>API 100 – Centre de formation tennis de table</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	2 040 182 €	2 040 182 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-987 €	987 €				
Proposition BS 2020	2 040 182 €	2 039 195 €	987 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 113 – Reconstruction des classes vertes de Ribou</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	724 236 €	724 236 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-3 951 €	3 951 €				
Proposition BS 2020	724 236 €	720 285 €	3 951 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC  
BUDGET PRINCIPAL**

<b>API 115 – Études – Nouvelle salle de basket</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	51 720 €	51 720 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-11 520 €	11 520 €				
Proposition BS 2020	51 720 €	40 200 €	11 520 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 125 – Réhabilitation Glisséo</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 415 714 €	815 714 €	50 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-1 479 €	1 479 €				
Glissement de crédits	0 €	-128 010 €		128 010 €			
Proposition BS 2020	1 415 714 €	686 225 €	51 479 €	678 010 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 145 – Espace aqualudique Lys-Haut-Layon</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	11 070 827 €	1 453 961 €	6 000 000 €	3 616 866 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-304 526 €	304 526 €				
Glissement de crédits	0 €	-24 076 €		24 076 €			
Proposition BS 2020	11 070 827 €	1 125 359 €	6 304 526 €	3 640 942 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 155 – Stade intercommunal de la Treille</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	13 920 000 €	146 000 €	3 500 000 €	8 354 000 €	1 920 000 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-86 170 €			86 170 €		
Proposition BS 2020	13 920 000 €	59 830 €	3 500 000 €	8 354 000 €	2 006 170 €	0 €	0 €

<b>API 518 – Golf</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	2 459 550 €	1 673 550 €	510 000 €	276 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-13 609 €	-13 609 €					
Proposition BS 2020	2 445 941 €	1 659 941 €	510 000 €	276 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 519 – CISPA (réfection intérieure et renouvellement du matériel)</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	412 112 €	372 112 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-377 €	-377 €					
Proposition BS 2020	411 735 €	371 735 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 520 – Glisséo renouvellement matériels sportifs, éducatifs</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	954 629 €	894 629 €	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-91 489 €	-91 489 €					
Ajustement surfaceuse	130 000 €		130 000 €				
Proposition BS 2020	993 140 €	803 140 €	160 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 538 – Meilleraie matériel</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	611 811 €	551 811 €	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-10 169 €	-10 169 €					
Proposition BS 2020	601 642 €	541 642 €	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1014 – Équipements culturels communautaires**

<b>API 116 – Nouveaux locaux TRPL</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	593 778 €	593 778 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-9 534 €	9 534 €				
Proposition BS 2020	593 778 €	584 244 €	9 534 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 521 – Acquisition de matériels et œuvres ENMDAD</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	694 904 €	694 904 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-93 €	-93 €					
Transfert de crédits 2019 vers l'API 551 Acquisition d'œuvres et matériel culturels	-511 €	-511 €					
Proposition BS 2020	694 300 €	694 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET PRINCIPAL**

API 550 – Jardin de Verre							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	212 459 €	197 459 €	7 500 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-289 €	-289 €					
Proposition BS 2020	212 170 €	197 170 €	7 500 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €

API 551 – Acquisition d'œuvres et de matériel culturel							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	2 550 109 €	2 024 656 €	405 453 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de crédits 2019 depuis l'API 521	511 €	511 €					
Acquisition matériels et œuvres ENMDAD							
Restes à réaliser 2019	0 €	-15 302 €	15 302 €				
Crédits 2019 à annuler	-468 €	-468 €					
Ajustement	1 000 €		1 000 €				
Proposition BS 2020	2 551 152 €	2 009 397 €	421 755 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1015 – Voirie**

API 055 – Piste d'éducation routière							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	184 877 €	184 877 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Glissement de crédits	0 €	-60 €	60 €				
Proposition BS 2020	184 877 €	184 817 €	60 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 098 – RN 249							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	2 170 000 €	2 170 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-70 000 €	70 000 €				
Proposition BS 2020	2 170 000 €	2 100 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 119 – Schéma deux roues							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	534 553 €	352 003 €	110 704 €	71 846 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-20 175 €	20 176 €	-1 €			
Ajustement	447 000 €		447 000 €				
Proposition BS 2020	981 553 €	331 828 €	577 880 €	71 845 €	0 €	0 €	0 €

API 522 – Réfection de voirie							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	20 431 881 €	18 331 881 €	400 000 €	1 700 000 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-108 430 €	108 430 €				
Crédits 2019 à annuler	-278 754 €	-278 754 €					
Proposition BS 2020	20 153 127 €	17 944 697 €	508 430 €	1 700 000 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1016 – Administration générale**

API 035 – Modernisation des logiciels							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	673 166 €	623 166 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-26 041 €	26 041 €				
Glissement de crédits	0 €	-199 €	199 €				
Proposition BS 2020	673 166 €	596 926 €	76 240 €	0 €	0 €	0 €	0 €

API 090 – Accessibilité des bâtiments communautaires							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	777 748 €	604 748 €	173 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-2 511 €	2 511 €				
Glissement de crédits	0 €	-44 717 €	44 717 €				
Proposition BS 2020	777 748 €	557 520 €	220 228 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC  
BUDGET PRINCIPAL**

API 120 – Parc des Expositions La Meilleraie							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 361 000 €	1 111 000 €	150 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-1 560 €	1 560 €				
Glissement de crédits	0 €	-63 943 €		63 943 €			
Transfert de crédits vers l'API 523	-780 €		-780 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	<b>1 360 220 €</b>	<b>1 045 497 €</b>	<b>150 780 €</b>	<b>163 943 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

API 149 – Aménagement du Centre Administratif Intercommunal							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	3 970 000 €	1 704 250 €	900 000 €	900 000 €	465 750 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-44 233 €	44 233 €				
Glissement de crédits	0 €	-1 575 456 €			1 575 456 €		
<b>Proposition BS 2020</b>	<b>3 970 000 €</b>	<b>84 561 €</b>	<b>944 233 €</b>	<b>900 000 €</b>	<b>2 041 206 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

API 156 – Réhabilitation et extension Parc de la Meilleraie							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	36 342 000 €	100 000 €	900 000 €	8 900 000 €	11 496 000 €	14 946 000 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-16 096 €	16 096 €				
Glissement de crédits	0 €	-22 289 €				22 289 €	
<b>Proposition BS 2020</b>	<b>36 342 000 €</b>	<b>61 615 €</b>	<b>916 096 €</b>	<b>8 900 000 €</b>	<b>11 496 000 €</b>	<b>14 968 289 €</b>	<b>0 €</b>

API 523 – Entretien des bâtiments et équipements communautaires							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	9 814 483 €	8 726 383 €	588 100 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-419 911 €	-419 911 €					
Transfert de crédits depuis l'API 120	780 €		780 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	<b>9 395 352 €</b>	<b>8 306 472 €</b>	<b>588 880 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

API 524 – Acquisition de matériels et logiciels							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	3 566 515 €	3 122 515 €	224 000 €	220 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-1 784 €	-1 784 €					
Transfert de crédits 2019 depuis l'API 525	6 193 €	6 193 €					
Acquisition de matériels et logiciels							
Restes à réaliser 2019	0 €	-10 080 €	10 080 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	<b>3 570 924 €</b>	<b>3 116 844 €</b>	<b>234 080 €</b>	<b>220 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

API 525 – Acquisition de matériels et mobiliers							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	886 138 €	795 138 €	61 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de crédits 2019 vers l'API 524 Acquisitions de matériels et logiciels	-6 193 €	-6 193 €					
Crédits 2019 à annuler	-14 841 €	-14 841 €					
Transfert de crédits depuis l'API 534 Véhicules	2 500 €		2 500 €				
Ajustement	-1 000 €		-1 000 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	<b>866 604 €</b>	<b>774 104 €</b>	<b>62 500 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

API 534 – Acquisition de véhicules							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 145 105 €	895 105 €	200 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
Restes à réaliser 2019	0 €	-14 001 €	14 001 €				
Transfert de crédits vers l'API 525 Matériels et mobiliers	-2 500 €		-2 500 €				
Crédits 2019 à annuler	-12 982 €	-12 982 €					
<b>Proposition BS 2020</b>	<b>1 129 623 €</b>	<b>868 122 €</b>	<b>211 501 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

API 544 – Achat de petit matériel de communication							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	27 495 €	21 695 €	5 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-740 €	-740 €					
<b>Proposition BS 2020</b>	<b>26 755 €</b>	<b>20 955 €</b>	<b>5 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES**

**AP 1002 – Atelier Relais**

<b>API 006 – Nouvel Atelier relais</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	2 264 904 €	2 264 904 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Restes à réaliser 2019</b>	0 €	-14 328 €	14 328 €				
<b>Glissement de crédits</b>	0 €	-305 681 €	305 681 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	2 264 904 €	1 944 895 €	320 009 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 502 – Extension et acquisition bâtiments</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	633 173 €	583 173 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-17 599 €	-17 599 €					
<b>Proposition BS 2020</b>	615 574 €	565 574 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**AP 1003 – Pépinières**

<b>API 503 – Construction pépinières et études</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	6 744 945 €	3 774 945 €	2 970 000 €	0 €			0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-3 220 149 €	-3 220 149 €					
<b>Ajustement</b>	452 620 €		452 620 €				
<b>Proposition BP 2020</b>	3 977 416 €	554 796 €	3 422 620 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET ANNEXE ZONES**

**AP 1017 – Zones**

<b>API 007 – Zone de la Bergerie V – La Séguinière</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 553 757 €	1 483 757 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-8 477 €	-8 477 €					
Proposition BS 2020	1 545 280 €	1 475 280 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 008 – Zone de la Bergerie VI – La Séguinière</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	857 518 €	333 619 €	450 000 €	73 899 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de crédits vers l'API 071 – Zone de Grand Village	-62 994 €		-62 994 €				
Transfert de crédits vers l'API089 – Zone de l'Appentière Mazières en M	-30 000 €		-30 000 €				
Crédits 2019 à annuler	-27 553 €	-27 553 €	0 €				
Proposition BS 2020	736 971 €	306 066 €	357 006 €	73 899 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 009 – Zone du Cormier IV – Cholet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	7 619 815 €	7 569 815 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-6 119 €	-6 119 €					
Proposition BS 2020	7 613 696 €	7 563 696 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 010 – Zone du Cormier V – Cholet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	507 240 €	107 240 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de crédits vers l'API 068 – Zone de La Pelletière	-49 074 €		-49 074 €				
Proposition BS 2020	458 166 €	107 240 €	350 926 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 011 – Zone de l'Ecuyère – Cholet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	22 694 570 €	21 714 570 €	30 000 €	950 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-6 600 €	-6 600 €					
Proposition BS 2020	22 687 970 €	21 707 970 €	30 000 €	950 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 014 – Zone du Cormier I, II, III – Cholet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 681 183 €	1 620 183 €	61 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-90 132 €	-90 132 €	0 €				
Proposition BS 2020	1 591 051 €	1 530 051 €	61 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 057 – Zone du Parc – St Christophe</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	2 171 118 €	2 166 118 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-4 470 €	-4 470 €					
Transfert de crédits depuis l'API 105 Zone future	7 070 €		7 070 €				
Transfert de crédits de l'API 060 Zone de la Contrie	8 000 €		8 000 €				
Proposition BS 2020	2 181 718 €	2 161 648 €	20 070 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 058 – ZI Nord – Cholet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	1 778 188 €	1 758 188 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ajustement	0 €						
Proposition BS 2020	1 778 188 €	1 758 188 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET ANNEXE ZONES**

<b>AP 1017 – Zones – API 059 – Zone de la Croisée - La Tessoualle</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	18 879 €	18 879 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-788 €	-788 €					
Proposition BS 2020	18 091 €	18 091 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 060 – Zone de la Contrie – May sur Evre</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	714 347 €	634 347 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-1 000 €	-1 000 €					
Transfert de crédits vers l'API 057 – Zone du Parc St Christophe	-8 000 €		-8 000 €				
Proposition BS 2020	705 347 €	633 347 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 061 – Zone de Champ Blanc – Mazières en Mauges</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	844 940 €	744 940 €	20 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-5 000 €	-5 000 €					
Proposition BS 2020	839 940 €	739 940 €	20 000 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 062 – Zone des Grands Bois – La Séguinière</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	877 277 €	507 277 €	370 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-7 852 €	-7 852 €					
Transfert de crédits vers l'API 089 – Zone de l'Appentière	-133 653 €		-133 653 €				
Transfert de crédit de l'API API 060 – Zone de la Contrie – May sur Evre	0 €		0 €				
Proposition BS 2020	735 772 €	499 425 €	236 347 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 063 – Zone du Chêne Rond – Puy Saint Bonnet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	681 136 €	676 136 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-4 370 €	-4 370 €					
Proposition BS 2020	676 766 €	671 766 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 065 – Zone des Pagannes – Cholet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	257 470 €	257 470 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-4 715 €	-4 715 €					
Transfert de crédits de l'API 105 – Zones futures	6 090 €		6 090 €				
Proposition BS 2020	258 845 €	252 755 €	6 090 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 066 – Zone de la Lande – Toutlemonde</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	238 304 €	178 304 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ajustement	0 €						
Proposition BS 2020	238 304 €	178 304 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 068 – Zone de la Peltière – La Romagne</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	715 529 €	655 529 €	5 000 €	55 000 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-77 273 €	-77 273 €					
Transfert de crédit de l'API 010 Zone Cormier V	49 074 €		49 074 €				
Proposition BS 2020	687 330 €	578 256 €	54 074 €	55 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 069 – Zone du Carteron – Cholet</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	368 828 €	268 828 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ajustement	0 €						
Proposition BS 2020	368 828 €	268 828 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET ANNEXE ZONES**

<b>AP 1017 – Zones – API 071 – Zone de Grand Village – Trémentines</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	896 370 €	846 370 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-157 819 €	-157 819 €					
Transfert de crédits de l'API 008 – Zone de la Bergerie VI	62 994 €		62 994 €				
Transfert de crédits de l'API 136 – Zone des Douets	11 050 €		11 050 €				
Transfert de crédits de l'API 073 – Autres zones	4 000 €		4 000 €				
Proposition BS 2020	816 595 €	688 551 €	128 044 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 073 – Autres zones – Dépenses urgentes</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	46 710 €	28 710 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de crédits vers l'API 071 – Zone de Grand Village Trémentines	-4 000 €		-4 000 €				
Crédits 2019 à annuler	-6 732 €	-6 732 €					
Proposition BS 2020	35 978 €	21 978 €	14 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP 1017 – Zones – API 089 – Zone de l'Appentière – Mazières en Mauges</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	3 013 036 €	2 983 036 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-330 223 €	-330 223 €					
Transfert de crédits de l'API 062 Zone des Grands Bois	133 653 €		133 653 €				
Transfert 2019 de crédits de l'API 135 – Zone de La Promenade La Plaine	2 760 €		2 760 €				
Transfert de crédits de l'API 008 – Zone de la Bergerie VI	30 000 €		30 000 €				
Proposition BS 2020	2 849 226 €	2 652 813 €	196 413 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP1017 – Zones – API 105 – Zone future</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	605 340 €	5 340 €	50 000 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €
Transfert de crédit vers l'API 057 Zone du Parc	-7 070 €		-7 070 €				
Transfert de crédit vers l'API 065 Zone des Pagannes	-6 090 €		-6 090 €				
Transfert de crédit vers l'API 136 – Zone les Douets Jaunes – Somloire	-800 €		-800 €				
Proposition BS 2020	591 380 €	5 340 €	36 040 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP1017 – Zones – API 123 – Zone de Clenay</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	5 181 195 €	1 540 598 €	2 500 000 €	1 140 597 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-680 339 €	-680 339 €					
Transfert de crédits vers l'API 153 – Zone les Bordages – Montilliers	-3 362 €		-3 362 €				
Ajustement	8 930 €		8 930 €				
Proposition BS 2020	4 506 424 €	860 259 €	2 505 568 €	1 140 597 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP1017 – Zones – API 126 – Zone de la Croix de Pierre – Bégrolles en Mauges</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	31 575 €	26 575 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-4 831 €	-4 831 €					
Proposition BS 2020	26 744 €	21 744 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP1017 – Zones – API 129 – Zone La Fromentinière - Maulévrier</b>							
	Montant global	Exercices antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024
Vote BP 2020	68 467 €	63 467 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits 2019 à annuler	-55 146 €	-55 146 €					
Proposition BS 2020	13 321 €	8 321 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €



**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET ANNEXE ZONES**

<b>AP1017 – Zones – API 150 – Zone Le Bourg – St Paul du Bois</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	45 000 €	0 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Ajustement</b>	0 €			0 €			
<b>Proposition BS 2020</b>	45 000 €	0 €	45 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP1017 – Zones – API 151 – Zone Le Pontreau - Cholet</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	80 000 €	60 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-60 000 €	-60 000 €					
<b>Proposition BS 2020</b>	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP1017 – Zones – API 152 – Zone La Pontière – Chanteloup les Bois</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Transfert de crédit vers l'API 153 Zone du Bordage</b>	-17 €		-17 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	24 983 €	0 €	24 983 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>AP1017 – Zones – API 153 – Zone Les Bordages - Montilliers</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	65 000 €	60 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-11 781 €	-11 781 €					
<b>Transfert de crédit de l'API 123 Zone de Clénay</b>	3 362 €		3 362 €				
<b>Transfert de crédit de l'API 152 Zone de Chanteloup</b>	17 €		17 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	56 598 €	48 219 €	8 379 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**

**AP 1010 – Collecte et traitement des déchets**

<b>API 023 – Déchetteries</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	8 605 934 €	4 004 734 €	2 591 200 €	130 000 €	130 000 €	1 750 000 €	0 €
<b>Restes à réaliser 2019</b>	0 €	-232 124 €	232 124 €				
<b>Glissement de crédits</b>	0 €	-848 865 €				848 865 €	
<b>Ajustement</b>	4 950 654 €		4 950 654 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	13 556 588 €	2 923 745 €	7 773 978 €	130 000 €	130 000 €	2 598 865 €	0 €

<b>API 109 – Locaux gestion des déchets</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	8 904 010 €	8 874 010 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Restes à réaliser 2019</b>	0 €	-31 807 €	31 807 €				
<b>Ajustement</b>	-5 950 899 €	-5 950 899 €					
<b>Proposition BS 2020</b>	2 953 111 €	2 891 304 €	61 807 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 510 – Véhicules (acquisition, équipements, réparation)</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	5 065 615 €	4 485 615 €	580 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-124 492 €	-124 492 €					
<b>Ajustement</b>	73 000 €		73 000 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	5 014 123 €	4 361 123 €	653 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 511 – Colonnes, bacs et composteurs</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	3 640 151 €	2 860 651 €	779 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-325 086 €	-325 086 €					
<b>Ajustement</b>	23 000 €		23 000 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	3 338 065 €	2 535 565 €	802 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 549 – Acquisition de mobilier</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	45 073 €	42 073 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-7 000 €	-7 000 €					
<b>Proposition BS 2020</b>	38 073 €	35 073 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**AP 1018 – Eau Potable**

<b>API 039 – Barrages</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	2 295 468 €	745 468 €	60 000 €	730 000 €	760 000 €	0 €	0 €
<b>Glissement de crédits</b>	0 €	-516 €			516 €		
<b>Proposition BS 2020</b>	2 295 468 €	744 952 €	60 000 €	730 000 €	760 516 €	0 €	0 €

<b>API 041 – Gestion de la ressource en eau potable</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	2 351 738 €	2 231 738 €	40 000 €	50 000 €	30 000 €	0 €	0 €
<b>Restes à réaliser 2019</b>	0 €	-57 649 €	57 649 €				
<b>Glissement de crédits</b>	0 €	-75 553 €			75 553 €		
<b>Proposition BS 2020</b>	2 351 738 €	2 098 536 €	97 649 €	50 000 €	105 553 €	0 €	0 €

<b>API 042 – Modernisation des usines d'eau</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	25 468 195 €	22 002 595 €	1 145 000 €	1 814 600 €	316 000 €	190 000 €	0 €
<b>Restes à réaliser 2019</b>	0 €	-228 322 €	228 322 €				
<b>Glissement de crédits</b>	0 €	-75 529 €				75 529 €	
<b>Proposition BS 2020</b>	25 468 195 €	21 698 744 €	1 373 322 €	1 814 600 €	316 000 €	265 529 €	0 €

<b>API 056 – Réservoirs</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	3 414 578 €	1 181 578 €	90 000 €	110 000 €	600 000 €	1 433 000 €	0 €
<b>Glissement de crédits</b>	0 €	-30 000 €				30 000 €	
<b>Proposition BS 2020</b>	3 414 578 €	1 151 578 €	90 000 €	110 000 €	600 000 €	1 463 000 €	0 €

<b>API 110 – Acquisition de mobilier</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Ajustement</b>	0 €						
<b>Proposition BS 2020</b>	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 526 – Réseaux</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	9 711 379 €	8 391 379 €	1 320 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-68 111 €	-68 111 €					
<b>Proposition BS 2020</b>	9 643 268 €	8 323 268 €	1 320 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 557 – Acquisition de matériels</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Ajustement</b>	0 €						
<b>Proposition BS 2020</b>	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT  
BS 2020 AdC**

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**AP 1019 – Assainissement**

<b>API 043 – Stations d'épuration</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	28 693 140 €	22 542 140 €	487 000 €	1 214 000 €	3 368 000 €	1 082 000 €	0 €
<b>Restes à réaliser 2019</b>	0 €	-19 587 €	19 587 €				
<b>Glissement de crédits</b>	0 €	-129 969 €	129 969 €				
<b>Ajustement</b>	333 155 €		333 155 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	29 026 295 €	22 392 584 €	969 711 €	1 214 000 €	3 368 000 €	1 082 000 €	0 €

<b>API 121 – STEP 5 Ponts – Injection biogaz</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	1 371 490 €	37 490 €	54 000 €	640 000 €	640 000 €	0 €	0 €
<b>Ajustement</b>	10 800 €		10 800 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	1 382 290 €	37 490 €	64 800 €	640 000 €	640 000 €	0 €	0 €

<b>API 528 – Réseaux réhabilitation</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	15 368 766 €	14 248 766 €	1 120 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-294 548 €	-294 548 €					
<b>Transfert de crédits vers l'API 554</b>	-88 066 €		-88 066 €				
<b>Ajustement</b>	918 000 €		918 000 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	15 904 152 €	13 954 218 €	1 949 934 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 529 – Réseaux créations</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	4 083 680 €	4 003 680 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-60 744 €	-60 744 €					
<b>Transfert de crédits vers l'API 554</b>	-21 000 €		-21 000 €				
<b>Ajustement</b>	46 000 €		46 000 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	4 047 936 €	3 942 936 €	105 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 530 – Branchements, réparations</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	2 231 773 €	2 051 773 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-66 993 €	-66 993 €					
<b>Proposition BS 2020</b>	2 164 780 €	1 984 780 €	180 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 539 – Acquisition de matériels</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	175 462 €	109 462 €	66 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-25 000 €	-25 000 €					
<b>Glissement de crédits</b>	0 €		-41 000 €	41 000 €			
<b>Proposition BS 2020</b>	150 462 €	84 462 €	25 000 €	41 000 €	0 €	0 €	0 €

<b>API 554 – Travaux STEP et PR</b>							
	<b>Montant global</b>	<b>Exercices antérieurs</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Vote BP 2020</b>	673 738 €	581 738 €	92 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Crédits 2019 à annuler</b>	-292 923 €	-292 923 €					
<b>Transfert de crédits depuis l'API 528</b>	88 066 €		88 066 €				
<b>Transfert de crédits depuis l'API 529</b>	21 000 €		21 000 €				
<b>Ajustement</b>	110 174 €		110 174 €				
<b>Proposition BS 2020</b>	600 055 €	288 815 €	311 240 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE  
Subventions 2020**

0-17

**CENTRES SOCIAUX**

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Association du Centre Social du Planty	2 000 €		
Centre Social et Socioculturel Horizon	2 000 €		
Centre Social et Socioculturel Pasteur	2 000 €		
Centre Social Intercommunal Ocsigène	2 000 €		
Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil	2 000 €		
Centre Socioculturel Le Coin de la Rue	2 000 €		
Centre Socioculturel le Verger	2 000 €		
<b>Sous-total</b>	<b>14 000 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>14 000 €</b>	

**CULTURE**

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Etablissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre	31 500 €		
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Animations et manifestations culturelles diverses	- 31 500 €		
<b>Sous-total</b>	<b>0 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	

**DEVELOPPEMENT SOCIAL**

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Fédération des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Maine-et-Loire	-5 846 €		
<i>Organisme public</i>			
Centre de Santé Mentale Angevin	7 500 €		
Ville de Cholet	10 000 €		
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Centre de Santé Mentale Angevin	- 7 500 €		
<b>Sous-total</b>	<b>4 154 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>4 154 €</b>	

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE  
Subventions 2020**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Institut de Formation Technique de l'Ouest	10 000 €		
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Enseignement supérieur - Aide aux projets pédagogiques	- 10 000 €		
<b>Sous-total</b>	<b>0 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	

**FINANCES**

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Héliclub de l'Ouest		6 000 €	
<i>Organisme public</i>			
Parc de la Meilleraie	-46 004 €	46 004 €	
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Manifestations diverses	- 100 000 €		
<b>Sous-total</b>	<b>-146 004 €</b>	<b>52 004 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>- 94 000 €</b>	

**RESSOURCES HUMAINES**

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
Comité Local d'Action Sociale	900 €		
<b>Sous-total</b>	<b>900 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>900 €</b>	

**SPORTS DE HAUT NIVEAU**

BENEFICIAIRE	MONTANT		
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT
<i>Association</i>			
La Jeune France	- 11 112 €		
<i>Organisme public</i>			
Cholet Sports Loisirs	- 1 037 559 €	1 037 559 €	
<b>Sous-total</b>	<b>- 1 048 671 €</b>	<b>1 037 559 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>- 11 112 €</b>	

TABLEAU D'ASSEMBLAGE TOUR DE RIBOU

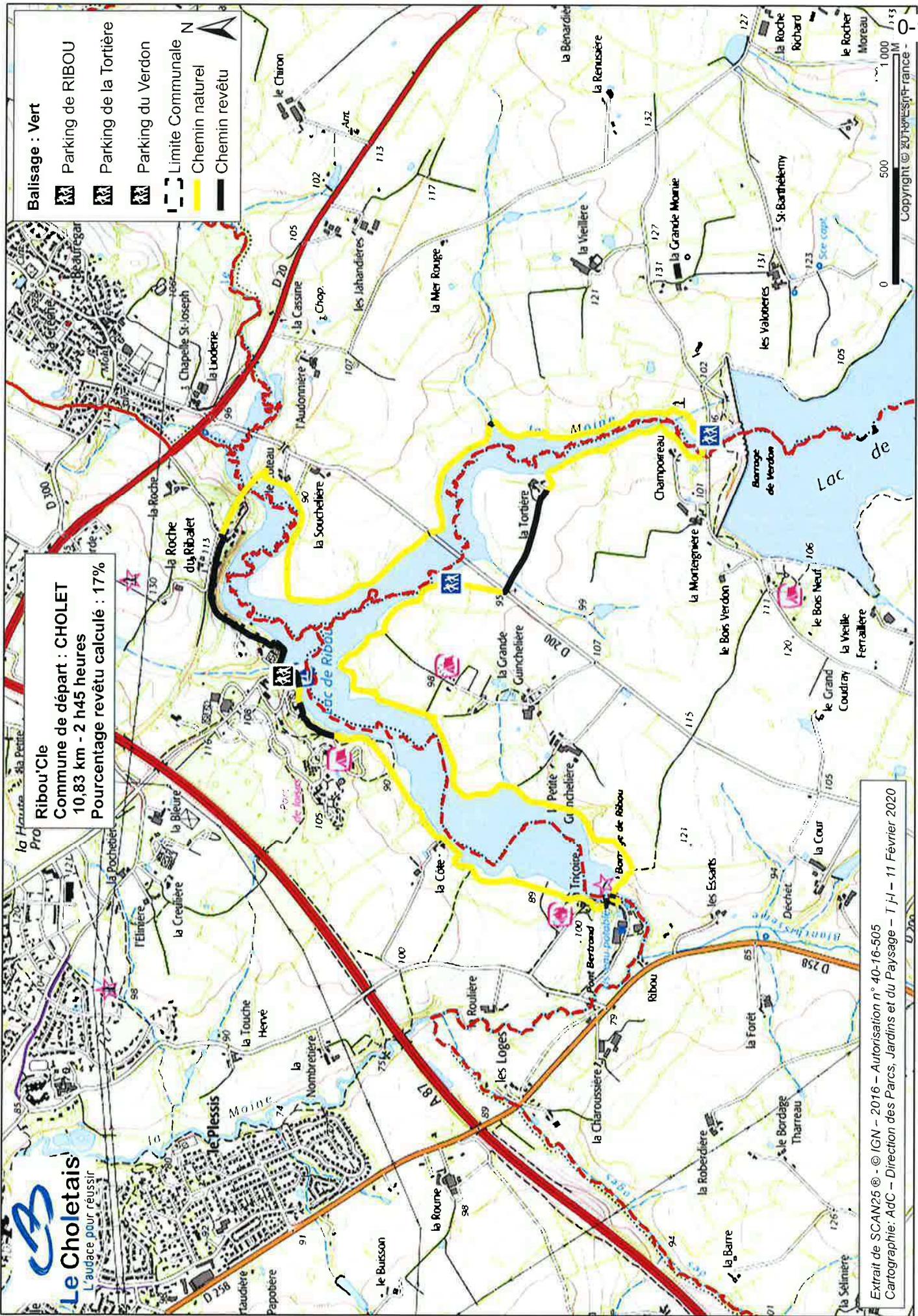
IDENTIFIANT DU TRONÇON	COMMUNE	LONGUEUR EN MÈTRES	NATURE DU REVÊTEMENT	RÉFÉRENCE CADASTRE	IDENTITÉ CADASTRALE
A	CHOLET	960,51	revêtu.enduit superficiel	ET0080.ET0147.allée de la roche du ribalet	Commune de Cholet
B	CHOLET	68,57	naturel.sablon	ET0029	Commune de Cholet
C	CHOLET	239,90	revêtu.enduit superficiel	ET0029.ET0274.ET0272.ET0266	Commune de Cholet Agglomération du Choletais
D	CHOLET	1 590,66	naturel.terre	ET0266.ET0264.ET0006.ET0099. ET0097.EV0078.EV0025.EV0073. EV0071.EV0069.EV0065.EV0067. EV0101.EV0043.EV0053.EV0104	Agglomération du Choletais Commune de Cholet
E	CHOLET	65,33	revêtu.béton	EV0053.EV0104	Commune de Cholet
F	CHOLET	50,28	naturel.graviers	EV0104	Commune de Cholet
G	CHOLET	18,33	revêtu.béton	EV0104	Commune de Cholet
H	LA TESSOUALLE	2 881,70	naturel.herbe	AD0032.AD0183.AD0076.AD0036.AB0086. AB0088.AB0133.AB0132.AB0006.AB0178. AB0185.AB0182.AB0136.AB0134.AB0135. AB0003.AB0186.AB0017.AB0021.	Agglomération du Choletais
I	LA TESSOUALLE	493,33	revêtu.enrobé	RD n° 200.CR dit de la tortière	
J	LA TESSOUALLE. MAULÉVRIER	995,01	naturel.herbe	AB0155.AB0173.AB0172.AB0034. AC0254.AC0215.AC0242.AC0214. AC0210.C1222.C1207.C1220.	Agglomération du Choletais Commune de Cholet
K	MAULÉVRIER	24,43	revêtu.enrobé	C1221.C1209.	Commune de Cholet
L	MAULÉVRIER	1 091,79	naturel.herbe	C1240.C0134.C0133.C0109.C0080. C0079.C0632.	Commune de Cholet. Agglomération du Choletais
M	MAULÉVRIER	21,72	revêtu.béton	C0632.	Commune de Cholet
N	MAULÉVRIER	612,95	naturel.terre	C0631.C0632.	Commune de Cholet Agglomération du Choletais
O	MAULÉVRIER	7,38	revêtu.enrobé	RD n° 200	
P	MAULÉVRIER	1 399,96	naturel.herbe	C1572.C0066.C0067.C1566.C1564. C1563.C1560	Agglomération du Choletais Commune de Cholet
Q	MAULÉVRIER	152,00	naturel.herbe.sablon	C0048	SNCF mobilités
R	CHOLET	18,18	naturel.herbe.sablon	ES0231	Commune de Cholet
S	CHOLET	135,23	naturel.herbe.sablon	ES0100	SNCF mobilités
<b>TOTAL</b>		<b>10 827,26</b>			

18/02/20

**Ribou'Clé**  
Commune de départ : CHOLET  
10,83 km - 2 h45 heures  
Pourcentage revêtu calculé : 17%

**Balisage : Vert**

-  Parking de RIBOU
-  Parking de la Tortière
-  Parking du Verdon
-  Limite Communale
-  Chemin naturel
-  Chemin revêtu





Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Cholet et de sa commune associée du Puy-Saint-Bonnet :

Modalités de mise à disposition du public

## ANNEXE

### MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE CHOLET ET DE SA COMMUNE ASSOCIÉE DU PUY-SAINT-BONNET

#### Principes généraux

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition est organisée, des modalités particulières d'information et de participation du public sont définies. Elles ont pour objectif de rendre possible la participation du plus grand nombre tout en garantissant la sécurité de chacun (public, élus, agents administratifs, etc.). Elles ont été établies de manière concertée entre l'Agglomération du Choletais et la Ville de Cholet, en tenant compte notamment :

- des réglementations et préconisations nationales de lutte contre l'épidémie de Covid-19,
- des potentielles difficultés causées par la fracture numérique,
- de la configuration des locaux de l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet,
- du souhait d'harmoniser les différentes mesures afin de les rendre plus accessibles au public.

De manière générale, avant, pendant et après la mise à disposition, l'engagement de tous est sollicité pour adopter une conduite responsable, contribuant à éviter autant que possible la propagation du virus Covid-19. Chacun est invité à privilégier, dans la mesure du possible, l'utilisation numérique ou téléphonique des modes d'information, de participation et de communication définis.

La mise à disposition du public se déroulera du lundi 24 août 2020 à 8h30 au vendredi 25 septembre 2020 à 17h30.

Le public peut se renseigner sur les modalités de consultation et de participation à ce projet par téléphone au **02 44 09 25 94**.

Le dossier mis à disposition sera composé :

- d'une notice présentant le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs,
- des avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification,
- des actes administratifs afférents à cette procédure.

Ce dossier sera consultable par le public :

- à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/ Hôtel de Ville de Cholet, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h15 / 13h30-17h30,
- sur le site Internet de l'Agglomération du Choletais/Ville de Cholet : [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr)

Le public pourra formuler ses observations pendant la période de la mise à disposition :

- sur le registre joint au dossier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62111, 49321 CHOLET CEDEX,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [amenagement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr) (objet : observations PLU Cholet/ Modification simplifiée n°3).

## **La consultation du dossier mis à disposition et du registre au format papier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet**

L'accès au dossier et au registre de mise à disposition au format papier est prévu de manière indissociable. Cet accès n'est ouvert qu'à une personne à la fois.

L'accès au dossier et au registre de mise à disposition au format papier est ouvert pendant toute la durée de la mise à disposition à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet selon les modalités suivantes :

### **1. Réservation préalable d'un créneau**

Toute personne souhaitant accéder au dossier et registre au format papier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet doit préalablement réserver un créneau en contactant le **02 44 09 25 94**. L'horaire et la durée du créneau souhaités devront être précisés (*Cf ci-dessous : 2. Horaires et durée des créneaux*).

La réservation est possible pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

Selon l'état du calendrier des réservations, si un créneau sollicité n'est pas disponible, un autre créneau sera proposé au cas par cas.

Si les mesures à prendre (réservation des salles, organisation préalable liée à l'accueil du public, etc.) pour garantir l'accès au dossier et registre dans des conditions de sécurité sanitaire maîtrisées le rendent nécessaire, l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet a la possibilité, au cas par cas, de reporter le créneau sollicité, dans un délai maximal de 24 heures (sans compter les samedi et dimanche au cours desquels l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet est fermé).

Une même personne peut réserver plusieurs créneaux, mais ceux-ci ne doivent pas être consécutifs.

### **2. Horaires et durée des créneaux**

Afin de permettre une participation du plus grand nombre et un temps de consultation suffisant, chaque créneau réservé donne droit à l'accès au dossier et registre au format papier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet pendant, au choix, 30 minutes ou 1 heure.

### **3. Protocole à suivre à l'arrivée à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet**

En arrivant à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet, à l'heure préalablement convenue, il conviendra de présenter à l'agent d'accueil l'objet de la visite en mentionnant la réservation effectuée.

Un agent de l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet se chargera de conduire la personne au dossier et registre au format papier. Toutes les modalités pratiques pourront alors être convenues avec cet agent (protocole de sortie au terme de la consultation du dossier au format papier, protocole à suivre pour toutes questions en lien avec le dossier, etc.).

### **4. Mesures sanitaires à respecter**

Le port d'équipement individuel et personnel de protection, comme un masque, est recommandé. Le lavage de mains, au minimum avant et après la consultation du dossier, est obligatoire. Pour cela, du gel hydroalcoolique sera à disposition.

L'agent de l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet précité veillera à ce que ces mesures soient respectées.

Un stylo, préalablement désinfecté, sera à disposition. Il est toutefois vivement recommandé de venir avec ses propres accessoires.

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais clôturera le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil de Communauté. Le Conseil en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.

Les présentes modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition :

- en affichant un avis aux portes de l'Hôtel d'Agglomération du Choletais/Hôtel de Ville de Cholet conservé jusqu'au terme de la mise à disposition,
- sur le site Internet de l'Agglomération du Choletais/Ville de Cholet : [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr),



Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du May-sur-Èvre :  
Modalités de mise à disposition du public

## ANNEXE

### MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DU MAY-SUR-ÈVRE

#### Principes généraux

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition est organisée, des modalités particulières d'information et de participation du public sont définies. Elles ont pour objectif de rendre possible la participation du plus grand nombre tout en garantissant la sécurité de chacun (public, élus, agents administratifs, etc.). Elles ont été établies de manière concertée entre l'Agglomération du Choletais et la commune du May-sur-Èvre, en tenant compte notamment :

- des réglementations et préconisations nationales de lutte contre l'épidémie de Covid-19,
- des potentielles difficultés causées par la fracture numérique,
- de la configuration des locaux de l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et de la Mairie du May-sur-Èvre,
- du souhait d'harmoniser les différentes mesures afin de les rendre plus accessibles au public.

De manière générale, avant, pendant et après la mise à disposition, l'engagement de tous est sollicité pour adopter une conduite responsable, contribuant à éviter autant que possible la propagation du virus Covid-19. Chacun est invité à privilégier, dans la mesure du possible, l'utilisation numérique ou téléphonique des modes d'information, de participation et de communication définis.

La mise à disposition du public se déroulera du lundi 24 août 2020 à 8h30 au vendredi 25 septembre 2020 à 17h30.

Le public peut se renseigner sur les modalités de consultation et de participation à ce projet par téléphone au **02 44 09 25 94**.

Le dossier mis à disposition sera composé :

- d'une notice présentant le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs,
- des avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification,
- des actes administratifs afférents à cette procédure.

Ce dossier sera consultable par le public :

- à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h15 / 13h30-17h30
- à la Mairie du May-sur-Èvre, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h / 15h-17h30 et le samedi de 9h à 12h
- sur le site Internet de l'Agglomération du Choletais/Ville de Cholet : [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr)

Le public pourra formuler ses observations pendant la période de la mise à disposition :

- sur le registre joint au dossier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais
- sur le registre joint au dossier à la Mairie du May-sur-Èvre
- en les adressant par écrit à Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement, Hôtel d'Agglomération, BP 62111, 49321 CHOLET CEDEX,

- par voie électronique à l'adresse suivante : [amenagement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr) (objet : observations PLU May-sur-Èvre/ Modification simplifiée n°2).

### **La consultation du dossier mis à disposition et du registre au format papier**

L'accès au dossier et au registre de mise à disposition au format papier est prévu de manière indissociable. Cet accès n'est ouvert qu'à une personne à la fois.

#### **I. À l'Hôtel d'Agglomération du Choletais**

L'accès au dossier et au registre de mise à disposition au format papier est ouvert pendant toute la durée de la mise à disposition à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais selon les modalités suivantes :

##### **1. Réservation préalable d'un créneau**

Toute personne souhaitant accéder au dossier et registre au format papier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais doit préalablement réserver un créneau en contactant le **02 44 09 25 94**. L'horaire et la durée du créneau souhaités devront être précisés (*Cf ci-dessous : 2. Horaires et durée des créneaux*).

La réservation est possible pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

Selon l'état du calendrier des réservations, si un créneau sollicité n'est pas disponible, un autre créneau sera proposé au cas par cas.

Si les mesures à prendre (réservation des salles, organisation préalable liée à l'accueil du public, etc.) pour garantir l'accès au dossier et registre dans des conditions de sécurité sanitaire maîtrisées le rendent nécessaire, l'Hôtel d'Agglomération du Choletais a la possibilité, au cas par cas, de reporter le créneau sollicité, dans un délai maximal de 24 heures (sans compter les samedi et dimanche au cours desquels l'Hôtel d'Agglomération du Choletais est fermé).

Une même personne peut réserver plusieurs créneaux, mais ceux-ci ne doivent pas être consécutifs.

##### **2. Horaires et durée des créneaux**

Afin de permettre une participation du plus grand nombre et un temps de consultation suffisant, chaque créneau réservé donne droit à l'accès au dossier et registre au format papier à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais pendant, au choix, 30 minutes ou 1 heure.

##### **3. Protocole à suivre à l'arrivée à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais**

En arrivant à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais, à l'heure préalablement convenue, il conviendra de présenter à l'agent d'accueil l'objet de la visite en mentionnant la réservation effectuée.

Un agent de l'Hôtel d'Agglomération du Choletais se chargera de conduire la personne au dossier et registre au format papier. Toutes les modalités pratiques pourront alors être convenues avec cet agent (protocole de sortie au terme de la consultation du dossier au format papier, protocole à suivre pour toutes questions en lien avec le dossier, etc.).

##### **4. Mesures sanitaires à respecter**

Le port d'équipement individuel et personnel de protection, comme un masque, est recommandé. Le lavage de mains, au minimum avant et après la consultation du dossier, est obligatoire. Pour cela, du gel hydroalcoolique sera à disposition.

L'agent de l'Hôtel d'Agglomération du Choletais précité veillera à ce que ces mesures soient respectées.

Un stylo, préalablement désinfecté, sera à disposition. Il est toutefois vivement recommandé de venir avec ses propres accessoires.

## **II. À la Mairie du May-sur-Èvre**

L'accès au dossier et au registre de mise à disposition au format papier est ouvert pendant toute la durée de la mise à disposition à la Mairie du May-sur-Èvre selon les modalités suivantes :

### **1. Réservation préalable d'un créneau**

Toute personne souhaitant accéder au dossier et registre au format papier à la Mairie du May-sur-Èvre doit préalablement réserver un créneau en contactant le **02 41 63 80 20**. L'horaire et la durée du créneau souhaités devront être précisés (*Cf ci-dessous : 2. Horaires et durée des créneaux*).

La réservation est possible pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-12h / 15h-17h30 et le samedi de 9h à 12h

Selon l'état du calendrier des réservations, si un créneau sollicité n'est pas disponible, un autre créneau sera proposé au cas par cas.

Si les mesures à prendre (réservation des salles, organisation préalable liée à l'accueil du public, etc.) pour garantir l'accès au dossier et registre dans des conditions de sécurité sanitaire maîtrisées le rendent nécessaire, la Mairie du May-sur-Èvre a la possibilité, au cas par cas, de reporter le créneau sollicité, dans un délai maximal de 24 heures (sans compter les samedi après-midi et dimanche au cours desquels la Mairie du May-sur-Èvre est fermée).

Une même personne peut réserver plusieurs créneaux, mais ceux-ci ne doivent pas être consécutifs.

### **2. Horaires et durée des créneaux**

Afin de permettre une participation du plus grand nombre et un temps de consultation suffisant, chaque créneau réservé donne droit à l'accès au dossier et registre au format papier à la Mairie du May-sur-Èvre pendant, au choix, 30 minutes ou 1 heure.

### **3. Protocole à suivre à l'arrivée à la Mairie du May-sur-Èvre**

En arrivant à la Mairie du May-sur-Èvre, à l'heure préalablement convenue, il conviendra de présenter à l'agent d'accueil l'objet de la visite en mentionnant la réservation effectuée.

Un agent de la Mairie du May-sur-Èvre se chargera de conduire la personne au dossier et registre au format papier. Toutes les modalités pratiques pourront alors être convenues avec cet agent (protocole de sortie au terme de la consultation du dossier au format papier, protocole à suivre pour toutes questions en lien avec le dossier, etc.).

### **4. Mesures sanitaires à respecter**

Le port d'équipement individuel et personnel de protection, comme un masque, est recommandé. Le lavage de mains, au minimum avant et après la consultation du dossier, est obligatoire. Pour cela, du gel hydroalcoolique sera à disposition.

L'agent de la Mairie du May-sur-Èvre précité veillera à ce que ces mesures soient respectées.

Un stylo, préalablement désinfecté, sera à disposition. Il est toutefois vivement recommandé de venir avec ses propres accessoires.

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais clôturera le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil de Communauté. Le Conseil en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.

Les présentes modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition :

- en affichant un avis aux portes de l'Hôtel d'Agglomération du Choletais conservé jusqu'au terme de la mise à disposition,
- en affichant un avis aux portes de la Mairie du May-sur-Èvre conservé jusqu'au terme de la mise à disposition,
- sur le site Internet de l'Agglomération du Choletais/Ville de Cholet : [urbanisme.cholet.fr](http://urbanisme.cholet.fr)